


Avertissement : L'Ambassade se réserve le droit de demander de la documentation ou des garanties supplémentaires, s'il le juge nécessaire à l'évaluation du dossier.

La documentation mentionnée ci-dessous doit être présentée comme suit :

- Dans l'ordre de la liste.
- Tous les documents fournis doivent être apostillés et traduits (par un traducteur reconnu par l'Ambassade) en Italien.
- **Tout le dossier doit être photocopié.**

1	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de visa, original - Formulaire dûment rempli et signé par les demandeurs (ou le représentant légal pour les mineurs) aux différents emplacements prévus (dans la case signature indiquée en 3ème page).
2	<input type="checkbox"/>	Une photo d'identité - Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, en couleurs, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois et conforme aux normes ICAO doit être collée sur le formulaire de demande.
3	<input type="checkbox"/>	Passeport, original - ou passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu valable au moins 6 mois après la date d'expiration du visa demandé. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages non utilisées portant la mention "visa" afin d'y apposer un visa. Doit avoir été délivré il y a moins de 10 ans.
4	<input type="checkbox"/>	Carte d'identité nationale  (C.I.N), photocopie
5	<input type="checkbox"/>	Lettre d'invitation remplie par l'invitant dans le format prévu par la réglementation
7A	<input type="checkbox"/>	POUR LE PARENT : Reçus ou preuves de versements monétaires pour au moins un an, avec signature et cachet de l'agence bancaire, Livret de famille original avec traduction apostillé et Prise en charge de la part de l'invitant
7B	<input type="checkbox"/>	Pour l'ENFANT majeur moins de 21 ans : certificat/extrait de naissance mentionnant la paternité et la maternité. Livret de famille du demandeur de visa avec traduction et apostille En plus, pour l'enfant majeur plus de 21 ans : Reçus ou preuves de versement monétaires pour au moins un an, avec signature et cachet de l'agence bancaire Pour l'enfant mineur moins de 18 ans: autorisation du père/mère à expatrier en Italie pour vivre avec l'invitant définitivement , avec copie des pièces d'identité, traduction et apostille. Le document doit avoir une validité résiduelle d'au moins 2 mois et 10 jours à partir de la présentation de la demande de visa. Attestation d'accompagnement pour enfant mineur moins de 14 ans, original et traduction en italien, les deux apostillés. Le document doit avoir une validité résiduelle d'au moins 2 mois et 10 jours à partir de la présentation de la demande de visa.
7C	<input type="checkbox"/>	Pour le CONJONT : Extrait de l'acte de mariage enregistré par le COMUNE de résidence
8	<input type="checkbox"/>	Certificat de résidence de l'invitant.

NOTE D'INFORMATION- Membres de la famille qui peuvent être réunis :

- Conjoint (ou partie d'union civile)
- Directs descendants de moins de 21 ans ou de plus de 21 ans si économiquement dépendant (et ceux du conjoint)
- Direct ascendants et économiquement dépendants (et ceux du conjoint) qui accompagnent ou rejoignent le citoyen de l'UE.

Je reconnais qu'il est possible que ma demande de visa soit refusée si je ne fournis pas tous les documents nécessaires. La présentation d'un dossier complet ne garantit pas la délivrance d'un visa. Le passeport ne sera restitué qu'au moment la décision finale concernant le visa est adoptée. L'Ambassade se réserve le droit de demander un entretien personnel ou tout autre documents supplémentaires.

Je déclare également avoir lu les informations sur la protection des données personnelles concernant la délivrance de visas conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 disponible sur le site <http://vistoperitalia.esteri.it>

Date	Signature	Officier Signature
------	-----------	--------------------

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT		